

Argumentaire critique sur le rapport ONCFS
« Amélioration des connaissances sur l'Oie cendrée en France »

Décembre 2014

Critique de la méthodologie décrite dans le rapport pour les observations

- 1- **La méthodologie du volet 1** qui consiste à observer des oies baguées pour déterminer l'origine des oies qui passe en France montre **que 99% des oies ont été baguées dans les pays Nordiques** contre 1% en Allemagne et en République Tchèque. La probabilité d'observation d'une oie baguée dans les pays nordiques est donc d'autant plus élevée.
 - a. **La méthodologie décrite du volet 2 dans le rapport n'est pas celle qui a été diffusée par Vincent SCHRICKE** aux Fédérations des chasseurs dans le cadre du réseau Oiseaux d'Eau et Zones Humides. Concernant l'observation des vols, les protocoles diffusés dans le réseau OEZH et en particulier la fiche visant à noter ces vols ne fait apparaître ni l'altitude du vol observé, ni le fait que les vols devaient être à vitesse constante. Par ailleurs, il était bien demandé par l'ONCFS : *« tous les vols d'oies observés à n'importe quelle occasion sont scrupuleusement notés dans ces 5 départements de mi-janvier 2014 à mi-avril 2014 »*. L'ONCFS ne peut donc affirmer avoir appliqué le protocole établi par Fouquet et al. (2009) *« décompte de jours des vols d'oies observés en direction du nord à un altitude supérieure à 100 m et opérés à vitesse constante »*.
- 2- **La méthodologie employée ne permet pas d'obtenir les chiffres de l'hivernage pour les décades invoquées.** En effet, il a été envoyé de 2011 à 2013 des fiches d'observation à compléter de la semaine du 10 septembre à la semaine du 10 avril. Chaque personnel devant renseigner le tableau excel en indiquant les effectifs d'oies aux dates du 10, 20 et 30 de chaque mois (ce que confirme l'annexe 6). Les résultats présentés sur les graphes des figures 9 et 10 ne peuvent donc représenter que les effectifs dénombrés à ces dates et non les effectifs sur la décade entière.
- 3- **La méthodologie du volet 2 utilisée introduit un biais quant à la pression d'observation sur le terrain** des vols vers le nord puisqu'il était demandé aux personnels d'observer uniquement à partir de la mi-janvier. Il est donc impossible de comparer les données obtenues à partir de la mi-janvier avec des observations qui auraient pu être faites tout au long de la période 10 septembre – 10 avril.
- 4- La méthodologie du volet 2 visant à compter les vols **de jour** ne permet pas de dissocier les vols migratoires des mouvements quotidiens ou intermédiaires.
- 5- **La méthodologie du volet 2 n'exclue la possibilité de double observation** dans la mesure où il était simplement demandé aux personnels de noter pour chaque vol observé « la date », « l'heure », « l'effectif », « la direction de vol », « la commune », « le nom de l'observateur ».
- 6- **La méthodologie du volet 2 ne permet d'avoir des données sur les vols qu'à partir du 15 janvier** de chaque année et tronque de fait la quantité de données sur la décade du 11 au 20 janvier (6 jours d'observations au lieu de 10)
- 7- Seule la méthodologie consistant à équiper **au hasard** les oies cendrées de **balises GPS/GSM** permet d'avoir des données objectives quant aux trajectoires de vols, hauteurs de vols, distances de vols et dates de départ des oies d'Espagne.

La contradiction des données issues des deux méthodes utilisées

- 1- Les données issues des observations de terrain des vols d'oies en direction du nord à partir de mi-janvier montrent **Une augmentation progressive des vols d'oies en direction du nord avec des pics d'observations compris entre les décades du 1-10 février au 11-20 février.**
- 2- Le nombre d'oies vues en vol est très variable d'une année sur l'autre pour la 3^{ème} décade de janvier et la 1^{ère} décade de février ce qui plaide en faveur de vols intermédiaires.

- 3- Le suivi des oies équipées de balises a montré que les oies peuvent faire des vols de quelques centaines de kilomètres au sein de leur quartier d'hivernage, en particulier vers le nord
- 4- Pour l'ensemble des 15 oies équipées de balises, **les dates de départ des sites d'hivernage espagnols se situent entre le 11 février et le 11 mars avec un pic le 21 février** et des stratégies migratoires très différentes (temps de remontée, nombre d'escales, trajectoires...)

La contradiction de l'ONCFS avec ses publications antérieures et avec celles de V.SCHRICKE

Nous rappelons ici que la conclusion de l'ONCFS, est d'affirmer que les vols observés vers le nord à partir de la dernière décade de janvier sont des vols migratoires et donc que la migration prénuptiale débute dernière décade de janvier.

Cette affirmation est en contradiction avec les écrits suivants de l'ONCFS lui-même et de V.SCHRICKE qui montrent :

1. Que les déplacements vers le nord peuvent être liés à l'épuisement des réserves alimentaires sur les sites d'hivernage
2. Que l'activité des oies pour gagner les polders d'alimentation se fait le jour.
3. Les déplacements d'oies peuvent être liés à des facteurs d'ordre alimentaire et/ou climatique
4. A l'épuisement des stocks alimentaires sur les zones de gagnages, les oiseaux peuvent se « redistribuer » vers le sud comme vers le nord.

Bulletin n°53 ONC de décembre 1981 page 53 :

« Oies cendrées : l'hivernage espagnol à nouveau compromis par la sécheresse et l'assèchement de 200 000 hectares

... La sous-alimentation consécutive a produit les résultats suivants, selon le Directeur de la station biologique de Donana, sur un hivernage d'environ 50 000 oies cendrées : 7 à 8000 oies tirées or du parc, à la recherche de nourriture ; 2 à 3000 probablement mortes de faim ; 13 à 15000 ont dû aller passer l'hiver ailleurs. Au cours de la remontée, fin février, un prélèvement plus important que de coutume a pu être réalisé en France, par suite de l'altération du comportement des oiseaux, attirés en particulier par les ressources alimentaires disponibles. »

Bulletin n°55 ONC de février 1982 page 36 :

« Le supplément d'oies cendrées remarqué à la mi-janvier, en particulier sur le littoral atlantique, se compose vraisemblablement d'individus ayant fui plus tôt les quartiers d'hier exceptionnellement arides du Guadalquivir. Peu de modifications dans l'intérieur du pays »

Bulletin n°88 ONC février 1985 page 14 : (V.SCHRICKE)

« Sur les polders, les arrivées et les départs d'oies s'effectuent toujours après le lever et avant le coucher du soleil...Lorsque les chasseurs sont présents sur les parcelles (...) les oies se dirigent soit vers la réserve, soit vers un autre polder »

Bulletin n°137 ONC juillet août 1989 page 6 : (V.SCHRICKE)

« Il n'est pas tout à fait rigoureux d'affirmer systématiquement, comme cela est souvent le cas dans de nombreuses études, que le « départ des hivernants » ou la « chute des effectifs » d'une espèce en janvier ou février correspond au début de l'activité migratoire prénuptiale de cette espèce. Ce départ (ou cette chute)

peut être attribué à divers facteurs, par exemple, d'ordre alimentaire (épuisement du stock de nourriture, d'où nécessité de changer de site) ou d'ordre climatique (vague de froid intense, simple coup de froid) »

Bulletin n°202, juillet août 1995 page 19 : (V.SCHRICKE)

« La Bernache cravant à ventre sombre en France

Dès l'épuisement du stock alimentaire sur ce site, on assiste à une redistribution des effectifs principalement vers le sud mais aussi vers le nord, sur des sites où les ressources alimentaires sont soit stables, soit en augmentation. Il apparaît ainsi une relation étroite entre la disponibilité de la nourriture et l'importance des stationnements de bernaches »

Le caractère scientifique du protocole mis en place

L'ONCFS a-t-il répondu à la demande du Ministère de mener des investigations complémentaires approfondies par la mise en place d'un programme d'études reposant sur un protocole scientifique ?

Le petit Larousse définit ainsi l'adjectif « scientifique » :

*« Relatif à la science en général ou à une science en particulier, par opposition à littéraire : recherche scientifique. **Qui dans le domaine de la connaissance, revêt un caractère de rigueur, d'exigence, d'objectivité caractéristiques de la science ou des sciences** : une enquête vraiment scientifique. Se dit d'une entreprise conduite par des hommes de science pour un objectif de connaissance : une expédition scientifique »*

Le caractère de rigueur des méthodes utilisées a été discuté en première partie.

Les caractères d'exigence et d'objectivité auraient nécessité la pondération des conclusions avec notamment les écrits antérieurs de l'auteur et de l'organisme ONCFS, mais aussi d'autres publications comme celle d'Ebbinge et Buurma 2000 qui montre que le protocole du volet 2 ne permet pas de dissocier les vols migratoires des mouvements quotidiens ou intermédiaires. (ce que démontre par ailleurs les données issues des oies équipées de balises GPS)

Les caractères d'exigence et d'objectivité aurait nécessité le recours aux analyses statistiques des données, à la discussion des résultats obtenus notamment en intégrant les données d'observations des vols en direction d'autres directions que le nord.

Concernant les données de suivis d'oies en vol, des données de sites du Benelux auraient pu être utiles pour voir si les mouvements en France sont également constatés dans ces pays, d'autant que les balises ont permis de constater que les oies en transit en France, lorsqu'elles sont réellement en migration, restent très peu de temps.

Concernant les périodes de chasse (tableau 4 page 35), pourquoi tous les pays d'Europe n'y figurent pas, en particulier ceux dont la chasse des oies est autorisée après le 31 janvier ? Voici les périodes telles que communiquées par la ROC :

Allemagne *	1er octobre 20 février
Autriche	16 août 31 janvier
Belgique	15 août 31 janvier
Danemark	1er septembre 31 janvier
Espagne	1er octobre 8 février
Finlande	10 août 31 décembre
France	7 août 20 février
Grèce	15 septembre 28 février
Italie	17 septembre 31 janvier
Irlande	1er septembre 31 janvier
Luxembourg	1er septembre 31 janvier
Pays-Bas	15 août 31 janvier
Portugal	15 août 24 février
Royaume-Uni	12 août 20 février
Suède	20 août 31 janvier

* la chasse de l'oie cendrée ouvre le 1er août mais s'arrête le 31 août.
Source, Rapport parlementaire 2003 et Univers-nature.

Propos du docteur M.BOOS qui écrit au Ministère :

« Je tiens à préciser que je ne suis pas co-auteur de ce rapport dont le volet 2 et la conclusion comportent des biais méthodologiques évidents. D'une part les observations faites ne permettent pas de différencier le vol de migration par rapport aux vols dits quotidiens et intermédiaires. Les résultats présentés sont simplistes et ne relèvent d'aucune analyse statistique surtout que seuls les vols en direction du nord sont pris en compte et que les vols notés dans d'autres directions sont curieusement écartés. Les conclusions sont tronquées car en effet les données des balises sont sans équivoques or ces données sont volontairement minimisées. Sur le plan strictement scientifique la conclusion dans sa rédaction est orientée et ne correspond pas aux réalités biologiques »

Synthèse des éléments à retenir

- Avec 99% des oies baguées dans les pays nordiques, il est normal que la majorité des observations d'oies baguées proviennent de ces pays.
- Les données concernant les effectifs d'hivernages sont renseignées à des dates précises (10, 20, 30 de chaque mois) et ne donnent pas les effectifs pour une décade complète. Nous n'avons donc pas connaissance de l'évolution des effectifs d'oies hivernants entre chacune de ces dates.
- L'ONCFS ne dispose pas des altitudes de vols d'oies entre la mi janvier et la mi avril, ni de la preuve que les vols évoluaient à vitesse constante. La méthode décrite dans le rapport n'est pas celle qui a été appliquée dans les faits.
- Les données de vols d'oies dans les autres directions que le nord entre la mi-janvier et la mi-avril n'ont pas été exploitées par l'ONCFS.
- La méthodologie utilisée pour l'observation des vols n'exclue pas et ne permet pas d'identifier les doubles comptages.
- La méthodologie utilisée pour l'observation des vols couplés au protocole de dénombrement des effectifs en hivernage ne permet pas de dissocier les vols migratoires des mouvements quotidiens ou intermédiaires.
- Il y a une contradiction entre les résultats obtenus à partir des conclusions du volet 2 et ceux obtenus à partir du suivi des balises GPS.
- Il y a une contradiction entre les conclusions de l'ONCFS et les publications antérieures de l'ONCFS et de V.SCHRICKE.
- Il n'y a pas eu recours à l'analyse statistique des données, ni à la discussion des résultats ainsi que le réclame une démarche scientifique.

Notre conclusion

A la question : **L'ONCFS a-t-il répondu à la demande du Ministère de mener des investigations complémentaires approfondies par la mise en place d'un programme d'études reposant sur un protocole scientifique.**

Oui l'ONCFS a mené des investigations complémentaires.

Non l'ONCFS n'a pas mis en place de programme d'études reposant sur un **protocole scientifique, en particulier sur les volets 1 et volet 2**

A la question : **Est-ce que les oies en vol vers le nord fin janvier-début février sont réellement en migration ou bien s'agit-il de redistributions au sein des zones d'hivernage ?**

Les protocoles tels que mis en place dans le volet 2 ne permettent pas de répondre à cette question. La seule donnée objective et certaine que nous ayons est : pour l'ensemble des 15 oies équipées de balises, **les dates de départ des sites d'hivernage espagnols se situent entre le 11 février et le 11 mars avec un pic le 21 février** et des stratégies migratoires très différentes (temps de remontée, nombre d'escales, trajectoires...)

ANNEXES

Réseau OEZH – Suivi de l'hivernage, de la chronologie de la migration de l'**Oie cendrée** en France, et des oies marquées

Action ROEZH qui se rattache à un programme de recherche DER (Coordination CNERA AM : V. SCHRICKE)

OBJECTIFS

A la demande du MEDDTL, un programme « amélioration des connaissances de l'oie cendrée en France » 2012-2014 comportant plusieurs volets a été lancé (coordination CNERA AM : V. SCHRICKE). Le volet 2 est en partie réalisé par le réseau OEZH. Il comporte trois sous-volets : 1) hivernage, 2) migrations pré et post-nuptiale, 3) recherche d'oiseaux marqués et lecture des marques (peu de retour de lecture en France). L'objectif du projet est d'approfondir les connaissances sur l'hivernage des individus et sur la chronologie de la migration (automne, printemps), et l'utilisation de l'espace en France lors des transits migratoires et en hivernage (dates de migration, durée de présence, habitats fréquentés). Les études menées en Suède et en Norvège et les résultats des dénombrements montrent une modification des stratégies de migration de cette espèce, avec notamment un centre de gravité de l'aire d'hivernage qui a tendance à se déplacer vers le nord. Ce changement d'évolution spatiale de l'aire de répartition a-t-il des conséquences en France, en terme d'évolution des effectifs en hiver (effectifs en augmentation, stable/en diminution ?) et en terme de stratégie migratoire avec une tendance à une migration pré-nuptiale de plus en plus précoce, une migration postnuptiale plus tardive, une durée de stationnement plus courte ?

MODALITES

1 et 2) Hivernage, migration post et pré-nuptiale

- **Suivi décadaire des effectifs en halte migratoire et en hivernage (stationnements)** sur les sites majeurs de stationnement de cette espèce. Des dénombrements décadaires de **mi- septembre 2013 à la mi-avril 2014** (22 sorties) sont organisés sur 18 sites (cf. liste des sites dans la fiche de saisie des stationnements dans le fichier excel joint). Ces sites sont pour la plupart des RNN et disposent de personnels permanents. Il s'agit pour le ROEZH de venir en appui à ces personnels pour réaliser le protocole.

La saisie des données se fait sur un fichier excel spécifique envoyé par email et à retourner à vincent.schricke@oncs.gov.fr.

- **Suivi de la migration postnuptiale (passages)** par l'application du même protocole que celui de la migration pré-nuptiale (de la **mi-septembre 2013 à fin novembre 2013**).

La saisie des données se fait sur un fichier excel spécifique envoyé par email et à retourner à vincent.schricke@oncs.gov.fr.

- **Suivi de la migration pré-nuptiale (passages)** par application du protocole régional ONCFS (migration active de jour) mis en place depuis plusieurs années dans les départements 79, 85 et 86 (dates, heures et direction des vols, effectif en vol, localisation, période de janvier à avril inclus) et étendu depuis la saison dernière aux départements 80 et 02. **Tous les vols d'oies observés à n'importe quelle occasion sont scrupuleusement notés dans ces 5 départements de mi-janvier 2014 à mi-avril 2014.** En plus de ces départements, **il est souhaitable de fournir un effort d'observation dans les départements suivants : 64,40,33,49,35,53,50,14,61,27,76,62,59 et 60.**

La saisie des données se fait sur un fichier excel spécifique envoyé par email et à retourner à vincent.schricke@oncs.gov.fr.

3) Recherche d'oiseaux marqués et lecture des marques

Enquête par contrôle, sur les sites d'hivernage et les haltes migratoires, d'individus marqués.

Une recherche active des oies cendrées marquées devra se faire au moment des comptages mais également à toutes occasions de sorties sur le terrain. Toute observation d'un individu marqué doit être transmise au secrétariat du CNERA Avifaune migratrice à Nantes (cneraam@oncfs.gouv.fr) ou à Vincent Schricke (vincent.schricke@oncfs.gouv.fr) qui centralisera les données , en précisant le code (série de lettres et/ou de chiffres), la couleur du collier, le lieu et la date. Les départements de la façade Manche-Atlantique, la Camargue et la région Nord-est sont particulièrement concernés par cette action.

DUREE - ETAT D'AVANCEMENT

Cette action initiée en 2011-2012 et 2012-2013 se poursuit cette saison pour la dernière fois

LOCALISATION

* Stationnements

9 départements et 6 DiR sont concernés par ce suivi qui se focalise sur des sites bien particuliers.

* Passages (vols)

Dans n'importe quelle commune des 5 départements concernés , ainsi que les autres départements cités.

* Recherche d'oiseaux marqués et lecture des marques

Sur les sites faisant l'objet de suivis. Au cours de 22 sorties prévues sur les sites sélectionnés. Pour les autres départements sans sites, recherche à faire au cours d'autres actions de terrain (comptage mi-janvier, etc...). Les autres DiR doivent rester vigilantes en informant leurs agents. Recherche à faire au cours d'autres actions de terrain (comptage mi-janvier, etc...)

JOURNEES

Dates ou mois :

* Stationnements :

Dénombrements décadaires du **10 septembre 2013 au 10 avril 2014** (soit 22 comptages) + recherche et lecture des marques :

DiR A.M.C. - TDV, Vigueirat, Réserve nationale : appui agents APN = 4 jours agents

DiR SO : - RN Etangs d'Orx (40): appui agents APN = 4 jours agents

DiR P.C.L. : - RN baie de l'Aiguillon (17): appui = 6 jours agents

DiR N.O : - RN baie de Somme (80) : appui agents APN = 4 jours agents

- RN de Beauguillot (50) : 1 site x 22 sorties = 22 jours agents partagés temps réserve DiR= 11 jours

DiR B. PDL : - Estuaire Loire (44) : 3 sites x 22 sorties = 66 jours agents.

- RN baie de l'Aiguillon (85) : 1 site x 22 sorties = 22 jours agents partagés temps réserve DiR= 11 jours

- RN St Denis du Payré (85) : appui agents APN = 4 jours agents

DiR N.E. :

- lac du Der (51) : 1 site x 22 sorties = 22 jours agents partagés temps réserve DiR= 11 jours
- Cours du Rhin (67 et 68) : 1 site x 22 sorties = 22 jours agents

*** Passages migration prénuptiale (vols) : essentiellement de mi janvier 2014 à mi- avril 2014**

Observations à tous moments et dans toutes les communes concernées dans cette période au cours de n'importe quelle mission de terrain. Pas de temps agents spécifiques à décompter hormis quelques jours de gestion/organisation/saisies (5 jours agent par DiR).

*** Passages migration postnuptiale (vols) : essentiellement de la mi-septembre 2013 à fin novembre 2013**

Observations à tous moments et dans toutes les communes concernées dans cette période au cours de n'importe quelle mission de terrain. Pas de temps agents spécifiques à décompter hormis quelques jours de gestion/organisation/saisies (5 jours agent par DiR).

Observations : Au niveau national, cette mission est estimée à 121 jours agents

Pour les comptages décennaires, les observateurs du réseau OEZH viennent en appui à des personnels permanents des sites en réserve.

Dernier délai pour renvoyer les fichiers EXCEL à V. Schricke : 31 mai 2014 (envoi mail)

CORRESPONDANT DER

Nom : Vincent Schricke (ONCFS-CNERA AM Nantes),

Adresse pour fiches : ONCFS - CNERA Avifaune Migratrice 39, Bd Albert Einstein, CS 42355, 44323 NANTES Cedex

Tél : 02.51.25.03.96

Fax : 02.40.48.14.01

e.mail : vincent.schricke@oncfs.gouv.fr

Demande de participation au suivi des Oies cendrées marquées

Les Oies cendrées (*Anser anser*) hivernant en France appartiennent à la population Nord-Ouest Européenne, au statut de conservation favorable dont la tendance est à l'augmentation depuis quelques années (dernière estimation : 610.000 individus). Depuis 1984, cette espèce fait l'objet d'un suivi par marquage d'individus (colliers colorés) en Suède (programme nordique initié par L. Nilsson) et depuis 1986 en Norvège et 1990 aux Pays-Bas (programme initié par B. Voslamber). D'autres pays comme l'Allemagne et la République tchèque marquent cette espèce avec une intensité moindre, et quelques individus ont même récemment été marqués en Camargue.

Ce suivi par marquage (plus de 6960 oiseaux marqués, 250.000 contrôles visuels) a fait l'objet de nombreuses publications portant à la fois sur l'écologie de cette espèce et sur les stratégies de migration. A ce titre, la France reçoit principalement en transit des individus d'origine suédoise et norvégienne, en particulier le long de la voie de migration atlantique et dans le nord-est du pays. (lac du Der en particulier).

Quelques oiseaux néerlandais et danois sont également contrôlés en France au cours des migrations d'automne et de printemps. Les Pays-Bas continuent à marquer des individus avec une intensification des captures en 2009 (1000 oiseaux marqués) afin de mieux connaître les déplacements au sein de ce pays mais également à l'extérieur. Les résultats déjà obtenus pour la période 1990-2008 ont montré qu'une majeure partie des oiseaux est sédentaire et reste près des sites de nidification, et que l'autre partie est migratrice avec des déplacements jusqu'en Espagne via la France.

En dehors des comptages hivernaux, l'ONCFS effectue depuis les années 1980 un suivi de la migration pré-nuptiale dans l'ouest de la France (départements de la Vienne, Vendée et Deux-Sèvres). L'analyse récente des résultats sur la période 1980-2005 montre une migration pré-nuptiale de plus en plus précoce (Fouquet et al., 2009).

Dans le cadre du programme national sur l'Oie cendrée coordonné par l'ONCFS, une première analyse des données des contrôles visuels et des reprises contenues dans la base MNHN/CRBPO souligne la nécessité d'augmenter la pression d'observations des oies marquées en France, en particulier sur la façade Manche-Atlantique, en Camargue et dans le nord-est (en particulier le lac du Der).

Nous encourageons tous les chasseurs, ornithologues, agents de l'ONCFS et des FDC, gestionnaires des réserves à participer à ce suivi des oies marquées, en particulier sur les sites d'hivernage d'importance majeure et lors des migrations d'automne et de printemps. Toute observation d'un individu marqué doit être transmise au secrétariat du CNERA Avifaune migratrice à Nantes (cneraam@oncfs.gouv.fr) ou à Vincent Schricke (vincent.schricke@oncfs.gouv.fr) qui centralisera les données, en précisant le code (série de lettres et/ou de chiffres), la couleur du collier, le lieu et la date. Toutes les observations seront ensuite adressées à L. Nilsson, coordinateur pour Wetlands International, qui les intégrera dans la base de données et chaque observateur recevra ensuite l'histoire de vie de l'oiseau concerné. Merci d'avance pour votre contribution.

Vincent Schricke

DER/CNERA Avifaune Migratrice

Référence:

Fouquet, M., Schricke, V. & Fouque, C. (2009). Greylag Geese *Anser anser* depart earlier in spring: an analysis of goose migration from western France over the years 1980-2005. *Wildfowl*, 59: 145-153.



PASSAGES EN VOL OIES CENDREES

Saison 2012-2013

Date	Effectif en vol	Heures du passage	Direction du vol	Communes	Observateurs	Observations

Remarques :

1) indiquer N, NE, NO, SSE, etc...

2) Information importante, entre autres pour éviter les doubles comptages. A mentionner avec le plus de précisions possibles.

Demande de participation au suivi des Oies cendrées marquées

Les Oies cendrées (*Anser anser*) hivernant en France appartiennent à la population Nord-Ouest Européenne, au statut de conservation favorable dont la tendance est à l'augmentation depuis quelques années (dernière estimation : 610.000 individus). Depuis 1984, cette espèce fait l'objet d'un suivi par marquage d'individus (colliers colorés) en Suède (programme nordique initié par L. Nilsson) et depuis 1986 en Norvège et 1990 aux Pays-Bas (programme initié par B. Voslamber). D'autres pays comme l'Allemagne et la République tchèque marquent cette espèce avec une intensité moindre, et quelques individus ont même récemment été marqués en Camargue.

Ce suivi par marquage (plus de 6960 oiseaux marqués, 250.000 contrôles visuels) a fait l'objet de nombreuses publications portant à la fois sur l'écologie de cette espèce et sur les stratégies de migration. A ce titre, la France reçoit principalement en transit des individus d'origine suédoise et norvégienne, en particulier le long de la voie de migration atlantique et dans le nord-est du pays. (lac du Der en particulier).

Quelques oiseaux néerlandais et danois sont également contrôlés en France au cours des migrations d'automne et de printemps. Les Pays-Bas continuent à marquer des individus avec une intensification des captures en 2009 (1000 oiseaux marqués) afin de mieux connaître les déplacements au sein de ce pays mais également à l'extérieur. Les résultats déjà obtenus pour la période 1990-2008 ont montré qu'une majeure partie des oiseaux est sédentaire et reste près des sites de nidification, et que l'autre partie est migratrice avec des déplacements jusqu'en Espagne via la France.

En dehors des comptages hivernaux, l'ONCFS effectue depuis les années 1980 un suivi de la migration pré-nuptiale dans l'ouest de la France (départements de la Vienne, Vendée et Deux-Sèvres). L'analyse récente des résultats sur la période 1980-2005 montre une migration pré-nuptiale de plus en plus précoce (Fouquet et al., 2009).

Dans le cadre du programme national sur l'Oie cendrée coordonné par l'ONCFS, une première analyse des données des contrôles visuels et des reprises contenues dans la base MNHN/CRBPO souligne la nécessité d'augmenter la pression d'observations des oies marquées en France, en particulier sur la façade Manche-Atlantique, en Camargue et dans le nord-est (en particulier le lac du Der).

Nous encourageons tous les chasseurs, ornithologues, agents de l'ONCFS et des FDC, gestionnaires des réserves à participer à ce suivi des oies marquées, en particulier sur les sites d'hivernage d'importance majeure et lors des migrations d'automne et de printemps. Toute observation d'un individu marqué doit être transmise au secrétariat du CNERA Avifaune migratrice à Nantes (cneraam@oncfs.gouv.fr) ou à Vincent Schricke (vincent.schricke@oncfs.gouv.fr) qui centralisera les données, en précisant le code (série de lettres et/ou de chiffres), la couleur du collier, le lieu et la date. Toutes les observations seront ensuite adressées à L. Nilsson, coordinateur pour Wetlands International, qui les intégrera dans la base de données et chaque observateur recevra ensuite l'histoire de vie de l'oiseau concerné. Merci d'avance pour votre contribution.

Vincent Schricke

DER/CNERA Avifaune Migratrice

Référence:

Fouquet, M., Schricke, V. & Fouque, C. (2009). Greylag Geese *Anser anser* depart earlier in spring: an analysis of goose migration from western France over the years 1980-2005. *Wildfowl*, 59: 145-153.

STATIONNEMENTS OIES CENDREES

saison 2012-2013

semaine du 10 septembre 2012 à la semaine du 10 Avril 2013 inclus

					1	2	3	4	5	6	
	Code site	Nom site	No departement	Code entite naturelle	10-sept	20-sept	30-sept	10-oct	20-oct	30-oct	
N°	1694	RN MARAIS D'ORX	40	714							
	4267	TDV TOTAL	13	768							
2	4161	MARAIS DU VIGUEIRAT (CONS. LIT)	13	768							
3	526	RN CAMARGUE	13	768							
4	3479	RN BAIE DE L'AIGUILLON	85	344							
5	3478	RN COMMUNAL DE ST DENIS DU PAYRE	85	344							
6	1895	ESTUAIRE DE LA LOIRE	44	141							
7	4280	RESERVE PIERRE ROUGE	44	141							
8	4284	LOIRE : LE MIGRON	44	141							
9	3358	PARC ORNITHOLOGIQUE DU MARQUENTERRE	80	340							
11	4067	RN BAIE DE SOMME	80	340							
12	2134	RN DE BEAUGUILLOT	50	38							
13	773	RN MARAIS DE MOEZE	17	101							
14	768	RN MARAIS D'YVES	17	100							
15	2206	LAC DU DER-CHANTECOQ	51	312							
	2820	RHIN : CHUTE DE RHINAU (8)	67	20							
17	2818	RHIN : CHUTE DE STRASBOURG (6)	67	20							
18	2825	RHIN : SELTZ - LAUTERBOURG (1)	67	20							